

Rapport de la commission Eolienne pour la séance du Conseil communal de Froideville du 17 mars 2020

Composée de MM. Sébastien Gribi, Philippe Heller, Marc-Henri Schwab, Cédric von Rohr et Adrien Waelti, la commission éolienne s'est réunie à 5 reprises en date des 18 novembre 2019, 20 janvier 2020, 10 février 2020, 2 et 12 mars 2020. Lors de sa séance du 10 février, la Municipalité, représentée par MM. Jean-François Thuillard et Michel Girod.

La commission a comme objectif d'analyser la pertinence de laisser construire des éoliennes sur et autour du territoire communal, la commission a effectué un travail de synthèse sur ce sujet. Sans prétendre à l'exhaustivité des arguments, la commission a cependant réuni un ensemble suffisant de réflexions qui sont résumées dans la présentation power point à venir. Le résumé suivant est conservé dans ce rapport.

La commune de Froideville est actuellement directement concernée par deux parcs éoliens de grande envergure. Au Sud, la société SI-REN SA (SIL – Ville de Lausanne) développe un projet composé de 8 machines dont la plus proche, aux Saugealles, est située à 900 m du village. Ces 8 machines sont situées sur le territoire de la commune de Lausanne. Au Nord, la société Alpiq SA développe un projet composé de 4 machines dont la plus proche, aux Arous, est située à 1'200 m du village. D'une hauteur prévue de 210 m, ces machines, dont le rotor avoisine les 140 m de diamètre, devraient développer une puissance de 3 à 4 MW par machine pour une production de l'ordre de 5.5 GWh/an (par machine). La machine située sur la commune de Froideville devrait générer une compensation financière de l'ordre de 40'000 CHF/an (montant de base) à 80'000 CHF/an (si des bénéfices sont dégagés par la société exploitante).

La motivation liée au développement des énergies renouvelables tient au résultat de la votation populaire du 17 mai 2017 sur le document fédéral intitulé « Stratégie Energie 2050 ». D'une manière plus factuelle, cette motivation tient à l'accroissement du CO₂ dans l'atmosphère et les conséquences climatiques qui en découlent. La débauche énergétique que nous connaissons depuis les années 1800, puis de manière encore plus marquée depuis les années 1950, vient de la consommation exponentielle du charbon d'abord puis des produits pétroliers ensuite. Les conséquences heureuses pour le développement économique mondial sont ainsi accompagnées de rejet massif de CO₂ par ces énergies fossiles. Conscient de ce dilemme depuis 1972 (Club de Rome, rapport Meadows, The limits to the growth), la politique et l'économie mondiale ont longtemps hésité. A ce jour, il semble toutefois que le parti soit pris de limiter les émissions de CO₂ sans trop savoir quelles seront les conséquences économiques et sociétales qui pourraient en découler.

Ainsi compte tenu :

- Des impacts paysagers majeurs de ces machines ;
- De l'impossibilité de retour en arrière possible une fois les décisions prises et les permis accordés ;
- De la faible production d'énergie électrique en regard du CO₂ économisé et de l'investissement nécessaire ;
- De la proximité de ces parcs par rapport au village de Froideville ;
- De la croissance démographique récente du village de Froideville ;
- De l'externalisation des impacts négatifs de ces machines sur le village de Froideville par des sociétés absentes du village ;

- Du coût de ces parcs éoliens supportés en définitive par le biais de taxes sur l'électricité par tous les consommateurs du pays ;
- Du très faible impact économique local, régional et national lié à la construction de ces machines ;
- Du principe de précaution qui prévaut en matière de santé ;
- De l'urgence climatique qui demande de prendre les meilleurs moyens à disposition pour réduire les émissions de CO₂ ;
- De la nécessité de réduire les émissions de CO₂ des énergies fossiles par le principe de l'économie d'énergie avant de produire plus d'énergie électrique ;
- Des alternatives présentant un meilleur ratio entre investissement et CO₂ économisé comme par exemple l'isolation des bâtiments ;
- Des alternatives présentant une absence d'impacts négatifs pour des coûts similaires ou inférieurs comme par exemple les panneaux photovoltaïques ;
- Du faible retour financier en regard des impacts potentiels et des risques démographiques et financiers pour la commune de Froideville ;

à l'unanimité les commissionnaires propose au Conseil communal de Froideville de prendre les décisions suivantes :

- D'interdire sur l'ensemble du territoire communal de Froideville jusqu'au 31.12.2030 la construction de toute éolienne de plus de 50 m de haut ;
- De créer et de maintenir pour cette même période, une commission du Conseil Communal avec pour objectif de suivre et de promouvoir le développement durable de la commune et en particulier les énergies renouvelables ;
- De charger la Municipalité, dans toutes les possibilités de ses moyens à disposition, de s'opposer à la construction d'éoliennes sur les communes voisines ayant des impacts sur la commune de Froideville.

Les commissionnaires,

Sébastien Gribi Philippe Heller Cédric von Rohr Adrien Waelti Marc-Henri Schwab,
Président